



Démission SSII - Tout solde CP

Par **zhoney**, le **04/04/2015** à **20:01**

Bonjour?

Je viens de démissionner d'un CDI de plus de 2 ans dans une SSII. Mon préavis prend fin à al m juin.

Je me posais quelques question par rapport aux congés payés et autres primes:

1- Il me reste normalement 4 jours de CP que je devrai prendre avant fin mai. Etant donné que je suis en préavis, et que je ne veux pas les prendre pour ne pas rallonger mon préavis, est-ce qu'ils me seront payés à mon départ ou je les perdrais le 31 mai?

2- Comme mon préavis prend fin en juin, j'aurai acquis les 25j minimums de CP obligatoire. Ces 25 jours me seront-ils totalement payés?

3- Nous bénéficions d'une prime de vacances perçues avec le salaire de juillet? Est-ce que je peux prétendre à un prorata de l

Par **moisse**, le **05/04/2015** à **08:19**

Bonjour,

1) Ouir

2) Ouir

3) Cette prime est conventionnelle, mais je ne connais pas par cœur les dispositions de SYNTEC, il vous appartient de vous reporter à cette convention collective.

4) règlementairement les CP sont établis en jours ouvrables donc 30.